



# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 5.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Le Réveil Syndicaliste

présente à ses lecteurs

ses meilleurs vœux pour 1929

## Les Assurances Sociales

Dans le *Réveil Syndicaliste* de Novembre nous avons indiqué les avantages que les travailleurs retireront des **Assurances Sociales** et les charges qui leur incomberont, nous n'y reviendrons pas.

Cependant il est bon de souligner le côté moral de la loi.

Tout d'abord, la loi sur les Assurances Sociales a fait disparaître une injustice.

En effet, avant le vote de cette loi, il y avait en France deux catégories de salariés ; d'une part, les salariés de l'Etat, fonctionnaires, ouvriers et employés des arsenaux, des Tabacs, etc., lesquels étaient assurés d'une retraite sur leurs vieux jours ; d'autre part, les salariés du commerce et de l'industrie privée.

Pour ces derniers, après avoir produit pendant les deux tiers de leur existence, après avoir contribué, par leur travail, à la richesse du pays, c'était la misère, l'hospice, quand ce n'était pas la prison qui les attendait.

Cependant, au cours de leur vie de labeur, que n'avaient-ils pas eu à subir : le chômage, la maladie, engendrant la misère au foyer, faisant souffrir les enfants, innocentes victimes. Avec la loi sur les **Assurances Sociales**, c'est un peu de tranquillité morale pour l'ouvrier qui n'aura plus le même souci, qui n'aura plus à se demander : que vont devenir la femme et les enfants si je suis malade.

Nous ne verrons plus ce triste spectacle d'un vieux père usé par le travail et l'âge avoir recours aux tribunaux pour obtenir la pension alimentaire indispensable à son existence que ses enfants doivent et voudraient bien lui servir, mais que les salaires et charges de famille ne permettent pas.

Débarassé de ces soucis, l'ouvrier se sentira plus libre, dégagé de ces angoissantes perspectives, il aura l'esprit plus dispos et sera par conséquent plus enclin à réfléchir sur sa propre situation, il se rendra compte plus exactement de ses droits, de ses devoirs aussi et sera ainsi mieux préparé pour défendre ses intérêts professionnels en vue d'apporter toujours plus de bien-être au foyer familial.

Disons pour terminer, que la loi sur les Assurances Sociales **n'est pas parfaite**, il appartiendra aux assurés eux-mêmes de la **faire modifier**, ce sera l'œuvre de demain ; en attendant, **travailleurs** de toutes corporations, donnez votre adhésion au **Groupe d'Assurés Spontanés** créé par l'Union des Syndicats Confédérés.

ROCHET.

Union Locale des Syndicats Confédérés  
de Saint-Nazaire et de la Région  
Siège Social : Bourse du Travail, SAINT-NAZAIRE

### Appel à la Solidarité

Nous recevons l'appel à la solidarité ci-dessous de l'Union Locale des Syndicats Confédérés de Saint-Nazaire auxquels nous nous joignons, en nous permettant d'insister auprès des syndicats de notre U. L. pour qu'ils y répondent dans la plus large mesure possible et dans le délai le plus court.

U. L. Nantes.

*Camarade Secrétaire,*

Paimbœuf est une ville où travaillent 1.000 ouvriers, répartis dans trois usines, tous sont, depuis cette année, organisés et adhérents à notre Union.

Les ouvriers ont des salaires dérisoires, actuellement 19 francs par jour. En septembre, ils n'avaient que 18 francs ; par la force syndicale, ils surent obtenir cette légère augmentation.

Depuis, tout semblait calme, le Directeur de l'Usine des Produits Chimiques en a profité pour jeter à la rue les Membres du Bureau Syndical. Or, dimanche 25 novembre, un autre Bureau était nommé ; ses Membres étaient encore licenciés et le patron refusait toute discussion.

La grève a donc éclaté pour la reconnaissance du droit syndical, la reprise des victimes de l'intransigeance patronale et pour une amélioration de salaires.

Toutes les organisations de cette ville, si nous réussissons à vaincre, seront définitivement assises ; si nous échouons, c'est leur disparition. Les ouvriers de Paimbœuf tremblent sous le joug. Mais les 200 camarades en lutte sont décidés à combattre jusqu'à la victoire, si la matérielle leur est assurée.

Aussi, camarade secrétaire, je suis certain que tu feras le nécessaire auprès de ton organisation pour qu'elle nous fasse parvenir une somme, si minime soit-elle.

Si nous insistons auprès de vous, c'est que cette grève est la quatrième que notre Union soutient cette année ; toutes ont eu un résultat heureux.

Avec votre concours, nous sommes persuadés que les organisations syndicales prospéreront à Paimbœuf et que les ouvriers obtiendront satisfaction.

Merci d'avance et bien fraternellement.

*Le Secrétaire de l'Union Locale  
des Syndicats de Saint-Nazaire.*

JOUVANCE.

P. S. — Adresser les fonds au Camarade Lebel, Trésorier du Syndicat des Produits Chimiques, Café de l'Avenir, rue du Haut-Paimbœuf, Paimbœuf (Loire-Inférieure), ou au Camarade Rochet, Bourse du Travail de Nantes.

Mettez le nom et adresse très lisiblement, afin que nous puissions vous faire parvenir reçu de la somme envoyée.

Confédération Générale du Travail

Fédération des Ouvriers des Métaux et Similaires de France  
211, RUE LAFAYETTE, PARIS

## Pour la Revalorisation des Salaires

Pour pallier au renchérissement du coût de la vie, les travailleurs sont contraints de lutter pour obtenir le relèvement de leur salaire.

Les industriels de la Métallurgie, sous l'initiative de la puissante organisation à laquelle ils sont affiliés, s'opposent aux justes revendications ouvrières. Se basant sur les indices du coût de la vie, ils prétendent que le salaire ouvrier est en rapport avec les fluctuations survenues depuis 1914 dans le coût de l'existence.

**Confirmant les réserves qu'elle n'a cessé de formuler sur la valeur factice des indices du coût de la vie, la Fédération des Métaux affirme que les salaires ouvriers ont une puissance d'achat inférieure à celle qu'ils avaient en 1914.**

Une situation nouvelle est créée par les mesures d'ordre financier qui ont été prises.

La Fédération des Métaux déclare que :

### La Revalorisation des Salaires s'impose

Les dispositions légales prises pour assurer la stabilité monétaire en sanctionnant une dépréciation des 4/5 de la valeur du franc, ont enlevé tout espoir de retour à une revalorisation monétaire et par là, aux conditions économiques d'avant-guerre.

**La Fédération des Métaux considère que le salaire doit retrouver son caractère d'avant-guerre :**

Qu'il ne doit plus être divisé par une répartition qui n'a d'autre but que d'en masquer l'insuffisance.

**Les primes de complément doivent être intégrées dans le salaire de base.**

Se basant sur la dépréciation monétaire légalement reconnue par le taux de la stabilisation ;

Se basant sur la dépréciation de la valeur de l'or lui-même ;

Se basant sur l'accroissement indéniable de la productivité des entreprises qui doit avoir pour effet de faciliter et d'augmenter les possibilités de la consommation.

LA FÉDÉRATION DES MÉTAUX revendique un salaire qui doit non seulement retrouver une puissance d'achat équivalente à celle d'avant-guerre, mais qui doit avoir une puissance d'achat permettant aux travailleurs de bénéficier des améliorations résultant du progrès et de vivre dans des conditions équitables de bien-être.

**Les possibilités de réalisation de la Fédération des Métaux seront d'autant plus grandes que la coordination des travailleurs sera plus puissante.**

**Pour la revalorisation de vos salaires ;**

**Pour l'amélioration de vos conditions d'existence,**

*OUVRIERS MÉTALLURGISTES, rejoignez sans tarder les Syndicats Confédérés.*

## Dans la Métallurgie

Depuis quelque temps le Syndicat Confédéré des Métaux a entrepris une tournée de propagande, diverses réunions ont eu lieu où nous avons fait connaître aux ouvriers la position prise par les syndicats confédérés pour la gestion des Caisses d'assurances sociales ainsi que les avantages que donne la loi.

Dans la première quinzaine de janvier le Syndicat des Métaux va organiser une grande réunion pour tous les ouvriers des Chantiers de La Loire, Bretagne, Acieries Nantaises, Babin-Chevaye, Vorutz et Lescop ; nous insistons auprès de nos adhérents travaillant dans ces diverses maisons à assister à cette réunion, où, en plus de la question des assurances sociales, nous exposerons notre action dans le passé et l'action que nous entendons déployer dans l'avenir pour l'amélioration du sort des travailleurs.

En outre le Conseil Syndical a décidé l'édition d'un rapport mentionnant notre action passée et les conquêtes qui restent

à réaliser. Ce rapport sera envoyé à tous nos adhérents.

Mais par mesure d'économie nous avons pensé que dans les chantiers où nous aurions des collecteurs de leur remettre les rapports concernant leurs adhérents.

Pour les camarades travaillant dans les maisons isolées, ils recevront ce rapport par la poste.

Si par oubli quelques camarades ne les touchaient pas, ils pourront les réclamer soit à leur collecteur ou à la Bourse du Travail.

*Le Secrétaire : ROUAUD.*

## CONCERT - CAUSERIE

Samedi 12 Janvier, à 20 h. 30, Salle des Fêtes de la Bourse du Travail, **Causerie-Concert** : Pasteur et ses Oeuvres (avec projections) par M. le Docteur Ballet, Professeur à l'Ecole de Médecine.

Les Artistes du Théâtre de la Jeunesse du Travail se feront entendre dans leur répertoire. Entrée Gratuite.

*N. B. — La salle sera chauffée.*

LA COMMISSION.

## La grande trahison d'un "pur" entre les "purs"

Les camarades qui fréquentent les réunions n'ont point perdu le souvenir du citoyen Carré.

Ceux qui en août 1927 assistaient au grand meeting de Sacco et Vanzetti se rappellent que c'est à son instigation que fut tentée la manifestation qui dégénéra en une violente bagarre.

Ce fort en gueule venait, à l'époque, de troquer son emploi de postier contre celui infiniment plus lucratif, de Secrétaire du Parti Communiste pour la Région de l'Ouest.

Comme tous ses congénères, il ne faisait pas une réunion sans dénoncer avec virulence les trahisons des chefs réformistes et des confédérés. Et les quelques douzaines de purs qui le suivaient buvaient les paroles de ce nouveau messie.

Or, voici que ce grand homme vient à son tour de passer à l'ennemi avec armes et bagages. Digne émule de Gustave Hervé, après Lauridan, après Delagrangé, après Maurice Laporte, après tant et tant d'autres il n'a pas craint de renier publiquement les idées qu'il propageait hier.

Directeur du canard qui, régionale-ment, est chargé de diffamer à jet continu nos militants, il était poursuivi pour "excitation de soldats à la désobéissance".

Il n'hésita pas, en pleine audience, et pour éviter une condamnation, à jeter le froc aux orties et à déclarer qu'il reniait ses idées passées et qu'il s'engageait à réparer le mal qu'il avait commis.

Le tribunal trop heureux d'enregistrer cette honteuse et lâche apostasie s'empressa de lui accorder le sursis.

Il s'en tire donc à bon compte... cependant que les petits soldats qui ont pu être influencés par les articles de *La République Ouvrière et Paysanne* iront demain casser des cailloux sur les routes de Biribi ou d'ailleurs.

Non content de cela, notre sinistre farceur a entrepris de "manger le morceau" dans le journal bien prolétarien qui se nomme *L'Ouest-Eclair*.

Il annonce des révélations sensationnelles. Maintenant qu'il a quitté le râtelier il s'appête à donner le coup de pied de l'âne à ceux qui, hier encore, se parotaient avec lui le picotin.

Il a déjà publié la liste des cellules communistes de l'Ouest avec leurs effectifs. Il n'y manque que le nom et l'adresse de chacun des adhérents.

Il se propose de renseigner les lecteurs du journal sur les "moyens d'existence" du mouvement communiste dans l'Ouest. En ce qui nous concerne, nous sommes fixés là-dessus depuis longtemps et nous savons parfaitement que sans l'or de Moscou il y a beau temps qu'on ne parlerait plus du P. C. ni des syndicats unitaires.

Mais Carré n'était pas si dégoûté jusqu'à ce jour. Il ne dédaignait point les subsides du Kremlin. Vendu à Moscou hier, vendu à l'Ouest-Eclair aujourd'hui, en attendant, qui sait?... d'être vendu demain peut-être à Mussolini!!!

Et dire que d'après *L'Humanité* elle-même son cas n'est pas isolé dans le parti communiste.

Quand donc les travailleurs apprendront-ils enfin à se méfier des aventuriers, des beaux parleurs qui à chaque instant les entraînent dans des combats sans issue et se défilent quand la bouillie commencent à sentir le brûlé.

Quand comprendront-ils que, de l'instant où le mouvement ouvrier accepte des subsides étrangers il perd sa liberté et risque d'être entraîné aux pires aventures.

Jusqu'à ces dernières années le mouvement syndical français était resté pauvre, il ne disposait que de ressources modestes mais dont il pouvait, à tout instant, démontrer l'origine.

Il en est encore ainsi à notre C. G. T., à nos Unions locales et départementales.

Par contre, depuis que le Gouvernement Russe a mis la main sur les organisations unitaires pour les faire servir à sa politique il n'en est plus de même à la C. G. T. U. On voit journellement des syndicats squelettiques dépenser des sommes qui sont loin d'être en rapport avec les cotisations qu'ils perçoivent. Il y a bientôt autant de permanents que de syndiqués et la lutte pour les places rétribuées sévit avec violence.

Tant que les organisations communistes et unitaires disposeront de ressources occultes il en sera ainsi et l'on continuera à assister à des dégonflages ignobles comme celui du citoyen Carré.

## A l'Usine à Gaz

Le Parlement a voté une loi, promulguée le 28 Juillet 1928, qui entre autre fait une obligation aux Sociétés concessionnaires du Gaz et de l'Electricité d'avoir un statut du personnel. On se rend tout de suite compte des avantages que peuvent retirer de cette loi les personnels des Usines à Gaz et de l'Electricité.

A Nantes, le personnel de la Société Nantaise d'Electricité à son statut, il n'en est pas de même à l'Usine à Gaz.

Aussi, l'Union des Syndicats Confédérés, en accord avec la Fédération de l'Eclairage, a organisé plusieurs réunions dans le but de faire connaître, au personnel de l'Usine à Gaz, la loi du 28 Juillet et les avantages qu'elle comporte.

Ces réunions furent assez suivies, la dernière avait attiré un grand nombre d'ouvriers et d'employés et c'est devant un auditoire attentif que le camarade Biot, Secrétaire de la Fédération Nationale de l'Eclairage et de la Force motrice, exposa le mécanisme de la loi et les améliorations que les ouvriers pouvaient en retirer, non sans mettre le personnel en garde contre les manœuvres directoriales qui pourraient être tentées.

Ces dernières ne se sont pas fait attendre, le Directeur entend être le maître suprême; à cet effet il aurait réuni quelques ouvriers et employés pour leur faire adopter un statut dont il est le seul auteur. On devine les raisons qui font ainsi agir le Directeur de l'Usine à Gaz, reste à savoir si le personnel se prêtera à cette manœuvre dont il ferait les frais et supporterait les fâcheuses conséquences; nous ne le croyons pas, nous pensons au contraire que les ouvriers et employés convoqués par le Directeur sauront faire leur devoir et refuseront d'entériner un statut ignoré de leurs camarades desquels d'ailleurs ils n'ont reçu aucun mandat.

Au dernier moment j'apprends qu'un triste individu aurait signalé ceux de ses camarades présents à la réunion et que certain chef les auraient menacés.

Nous voulons croire que cet excès de zèle s'est produit à l'insu du Directeur.

Lire et faire lire

**LE PEUPLE**

Journal Quotidien du Syndicalisme

## Pour les Assurances Sociales

Aux Syndicats

Aux Syndiqués

Nous donnons ci-dessous le texte de la circulaire que nous avons reçue de la C. G. T.

Nous demandons aux camarades de bien vouloir s'en inspirer dans leur propagande en faveur du recrutement à la Caisse d'Assurés Spontanés fondée par l'Union Départementale des Syndicats Confédérés.

Le Secrétaire de l'U. D. : PÉNEAU.

Camarade Secrétaire,

Nous avons dû attendre que se soit rendue au Ministère du Travail la Commission Supérieure des Assurances Sociales. pour être fixés sur les grandes lignes du règlement d'administration publique de la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales.

Le travail qui vient d'être accompli par la Commission Supérieure, bien que susceptible de retouches par le Conseil d'Etat, nous permet maintenant d'envisager sûrement l'action à engager pour l'organisation des caisses primaires d'assurance.

Son étude a amené la Commission confédérale des assurances sociales et la Commission administrative de la C. G. T. à modifier leur premier point de vue en ce qui concerne l'assurance des risques invalidité et vieillesse.

On pouvait prévoir au début — c'était d'ailleurs l'intention du législateur — que ces risques de capitalisation seraient généralement assurés par les caisses départementales uniques. Il résulte, au contraire, de l'activité actuellement déployée par les groupements chrétiens, mutualistes, agricoles et patronaux que pour le plus grand nombre d'assurés ces risques seront garantis par des caisses autonomes de retraite. L'assurance par la caisse départementale deviendra l'exception.

Dans ces conditions, nous avons pensé qu'il devenait utile pour nos organisations d'assurer tous les risques de la loi :

1° Les risques de répartition : maladie, maternité, décès, soins aux invalides seront assurés par la Caisse primaire ouvrière départementale, fondée sous l'égide de l'Union départementale des syndicats qui — pour faciliter l'unification de la propagande — prendra pour titre :

" LE TRAVAIL ", Caisse primaire ouvrière d'assurances sociales (Maladie, maternité, décès, soins aux invalides du département de...), fondée par groupement spontané d'assurés.

2° Les risques de capitalisation : invalidité, vieillesse, seront assurés par une caisse nationale autonome qui prendra également pour titre " LE TRAVAIL ".

Cette dernière assurance nécessite la préparation, par la C. G. T., d'une organisation un peu complexe sur laquelle nous allons faire parvenir incessamment tous les renseignements utiles.

Nous insistons une fois de plus sur l'importance de ces organisations pour l'autorité de notre mouvement ouvrier et nous demandons à tous les militants un effort vigoureux et soutenu pour tout le cours de l'année 1929.

Pour le Service Confédéral  
des Assurances Sociales :

Le Secrétaire : G. BUISSON.

## La Grève des Produits Chimiques de PAIMBŒUF

LA COURAGEUSE RÉSISTANCE  
DES OUVRIERS

Les fêtes de Noël et du Premier de l'An n'ont en rien affaibli le moral des ouvriers de Paimbœuf. La lutte continue avec la même ardeur qu'au premier jour.

Le directeur de l'usine, devant l'endurance et la volonté de vaincre de ses ouvriers, tente toutes les manœuvres afin de les affaiblir. Il leur propose de reprendre, leur offre de l'argent. Rien n'y fait. Les grévistes veulent la réintégration de leur secrétaire et de leur trésorier, frappés pour action syndicale.

Devant cette ténacité, il a envoyé des rabatteurs à l'île de Noirmoutier, afin de recruter du personnel.

Les rabatteurs, pour leur sale travail, avaient 50 francs par tête.

Les offres faites aux candidats étaient de 25 francs par jour, plus 37 francs pour le déplacement (il ne paye actuellement que 19 fr. 20).

Déjà les lâches qui se livrent à ce recrutement avaient réussi à embrigader une quarantaine d'ouvriers.

Le syndicat, averti de ce fait, délégua deux grévistes à Noirmoutier avec tracts et affiches et ces camarades travaillèrent si bien que tous les enrôlés leur promirent de recevoir l'agent recruteur comme il le méritait et de ne pas répondre à l'appel qui leur fut fait.

Le directeur, ignorant ces faits, avait convié les gendarmes de Paimbœuf, lieutenant en tête, à venir assurer leur prétendue liberté du travail.

Aussiles grévistes purent-ils se moquer d'eux quand mercredi matin pas un ouvrier de Noirmoutier ne se présenta à l'appel.

C'est une noble bataille que mènent les gars de Paimbœuf pour la reconnaissance du droit syndical. Aussi sont-ils persuadés que les organisations de la C. G. T. leur assureront le concours financier qui leur est nécessaire.

Envoyer les fonds au camarade Lebel, trésorier du Syndicat de Paimbœuf, café de l'Avenir.

JOUVANCE.

## Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail

GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL  
de la Loire-Inférieure

Siège Social : Salle 4, Bourse du Travail de Nantes (Loire-Inf.)

Pour tous Renseignements et adhésions  
s'adresser à la Bourse du Travail de  
Nantes, Salle 4.

Permanence : le jeudi, de 8 heures à  
midi et de 6 heures à 7 heures ; le samedi,  
de 2 heures à 7 heures. Renseignements  
gratuits par le Conseiller juridique.

Les victimes ou les ayants-droit des victimes d'accidents du travail (mutilés, veuves, orphelins, ascendants), ainsi que les invalides du travail (vieillards, incurables, infirmes congénitaux ou autres) ont le plus grand intérêt à adhérer au Groupement Départemental des Mutilés et Invalides du Travail de la Loire-Inférieure et, par là même, à la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail qui, par des actes plus que par des discours, ont prouvé l'utilité et les bienfaits de leur action, puisque, en six années d'existence, notre organisation a obtenu le vote de dix-sept lois en faveur

des victimes du travail et continue son action pour améliorer le sort de tous ceux qui, diminués physiquement, sont infériorisés dans la lutte pour l'existence et ont néanmoins droit à la vie.

**Accidentés du travail**, si vous voulez défendre vos droits déjà si insuffisants que vous accorde la loi,

Si vous ne voulez pas être spoliés par les compagnies d'assurances qui gagnent des centaines de millions sur vos infirmités, et par les escrocs qui essaient de vous diviser en fondant plusieurs organisations de mutilés du travail en dehors de la Bourse du Travail pour vivre à vos dépens.

**Pour éviter cela**, adhérez tous à la **Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail**, qui compte 120 mille membres.

*En cas de procès, un avocat s'est mis à notre disposition pour défendre les mutilés dans les meilleures conditions possibles.*

Le Groupement Départemental de la Loire-Inférieure ainsi que la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail, se tiennent résolument au-dessus de toutes les questions politiques, religieuses ou de tendances syndicales, ne poursuivent qu'un seul but : la défense des droits et des intérêts des victimes et des invalides du travail.

**Travailleurs**, ne restez pas inorganisés.

Pour arracher de meilleures conditions d'existence, pour plus de bien-être et plus de liberté, **syndiquez-vous !**

**Travailleurs**, adhérez tous à l'**Union des Coopérateurs de la Loire-Inférieure**, 25, Boulevard Victor-Hugo, Nantes.

Approvisionnez-vous aux succursales de votre quartier, faites-vous inscrire pour une action de cent francs, qui peut vous rapporter de soixante à quatre-vingts francs par an, selon les achats que vous ferez.

Notre devise est : *l'Union des travailleurs fait la force et, avec de l'action, nous arriverons à notre émancipation.*

### Soirée Éducative et Récréative de l'Union des Coopérateurs et de l'Union Locale Confédérée

Samedi 8 Décembre avait lieu dans la Salle des Fêtes de la Bourse du Travail, la troisième soirée éducative et récréative de la saison hivernale.

La salle est archi-bondée lorsque le camarade ROCHET présente la conférencière, Madame la Doctoresse POUZIN-MALÉGUE.

Ce soir, dit-elle, je vais vous faire faire un voyage gratuit en Amérique. Sur l'écran, elle fit une description géographique de ce qu'est l'Amérique du Nord, les Etats-Unis.

Elle fit passer sur l'écran certaines races d'Indiens qui, dit-elle, n'ont pas le droit de vivre partout aux Etats-Unis, mais seulement dans certains endroits ; elle montre les coins qui leur sont réservés ; ils vivent dans des huttes et cabanes, elle nous montra aussi un descendant des Iroquois.

Elle nous fit voir l'arrivée d'un paquebot à NEW-YORK, les gratte-ciel qu'on aperçoit dès qu'on se trouve en vue de la ville, puis la statue de la liberté dont elle nous fit la description.

Parlant du Port de NEW-YORK, la conférencière en montra les dimensions et déclara que c'était le plus grand port du monde, la baie, également, est très vaste. Les navires viennent aborder entre des estacades qui font croire que toute la partie latérale du port est dentelée.

Ensuite, elle nous fit voir la façon dont les remorqueurs s'y prenaient pour

faire arriver les navires entre les estacades.

Sur l'écran parut ensuite le plan de NEW-YORK. Comme la ville ne peut s'étendre, les habitations sont toutes construites avec une moyenne de 30 à 40 étages. La conférencière nous expliqua la façon de retrouver sa demeure. Une seule ligne n'est pas droite dans le plan et cette voie est la plus populeuse et la plus commerçante de la cité. Le cimetière se trouve dans le milieu de la ville. NEW-YORK est desservie par une ligne aérienne.

Elle nous fit aussi la description d'un gratte-ciel de 58 étages. Il y a plusieurs catégories d'ascenseurs, et le même, peut descendre les 40 premiers étages.

Elle cita des ouvrages métalliques magnifiques tel que le pont de Brooklyn qui a deux kilomètres de long et 30 mètres de large, le travail gigantesque fourni pour l'exécution de ce pont est une des merveilles du monde, il contient : une allée centrale pour les piétons, deux voies de chemin de fer et deux voies pour les voitures.

La hauteur du tablier du pont, au centre et au-dessus de l'eau est de 45 mètres ; ce qui supprime tout obstacle à la navigation. 150.000 personnes environ le franchissent chaque jour.

La partie la plus belle de la ville est la 5<sup>me</sup> avenue où il existe des grands hôtels, de superbes maisons, et aussi un parc magnifique où les enfants s'amuse à donner des noisettes aux écureuils.

Madame la Doctoresse POUZIN-MALÉGUE dit qu'elle fut déléguée au Congrès International des femmes médecins, où un vaste programme fut examiné, tel que l'hygiène des villes et des écoles, la lutte contre les taudis et la tuberculose.

NEW-YORK qui a 6 millions d'habitants a trente mille tuberculeux ; des moyens ont été employés pour préserver la population.

Les hôpitaux sont installés dans des maisons à de hauts étages, les écoles sont dans les gratte-ciel, et les enfants s'y amusent sur les terrasses.

La tuberculose est contagieuse par les crachats, on est extrêmement sévère pour quiconque crache dans la rue, et on fait payer une amende de 200 dollars ou deux ans de prison à toute personne qui enfreindrait la loi ; l'habitude est prise, et on ne voit jamais de crachats par terre. Il faut lutter contre l'ignorance afin d'éviter la contagion ; ce fléau a, de ce fait, considérablement diminué à NEW-YORK.

ROCKFELLER nous a aidé depuis la guerre dans cette œuvre de salubrité publique. La conférencière nous rappelle que le docteur CALMETTE fut le premier à trouver le dispensaire antituberculeux et que c'était là une idée française.

Aux ETATS-UNIS on lutte très fortement contre l'alcoolisme et, malgré la prohibition de l'alcool, on tourne facilement les lois, chez les pharmaciens, on vend beaucoup de choses, on s'adresse aux pharmaciens pour avoir une ordonnance permettant de boire du vin, il n'est d'ailleurs pas nocif d'en boire un peu, mais un abus est toujours nuisible.

Cette prohibition a-t-elle servi à quelque chose ? non, dit-elle, car on a trouvé toutes sortes de moyens pour tourner la loi.

On a étudié, également, les moyens de réglementer le travail de nuit, la question de la suppression des taudis a été envisagée. Dans le sud de la ville des taudis existent et l'hygiène ne règne pas dans ce quartier où il y a beaucoup d'étrangers.

La conférencière nous transporte ensuite à PHILADELPHIE, là, dit-elle, au contraire de NEW-YORK, il est interdit de construire des maisons de

plus de huit étages, il existe des collèges universités ; après avoir montré quelques vues de CHICAGO, elle nous montra WASHINGTON, la capitale, le Sénat, la Maison Blanche.

Elle nous fit voir ensuite les chutes du NIAGARA dont la rivière est un vaste canal entre le lac Ontario et le lac Erié.

Cette chute d'eau va se déverser dans le lac Erié, elle fait un bruit formidable. Sur l'écran, on montra à l'auditoire la chute Canadienne et la chute Américaine, puis le pont passant au-dessus du Niagara et reliant le Canada aux Etats-Unis.

Madame POUZIN-MALÉGUE termina sa belle conférence en remerciant l'auditoire d'avoir été aussi attentif dans ce voyage qu'elle vient de lui faire faire et qui n'a pas été très coûteux.

Le Théâtre de la Jeunesse du Travail termina la soirée par un brillant concert qui fut un succès de plus remporté par nos jeunes amis.

" Sa Majesté La Reine ", opérette en un acte, fut interprétée d'une façon magistrale.

E. BREDOUX.

## Comité Général

DU 20 NOVEMBRE 1928

La séance est ouverte à 18 h. 45, sous la présidence du camarade Le Neindre ; assesseurs : les camarades Béhagel et Bertin.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 octobre qui est adopté.

Correspondance. — Lettre de syndicats divers demandant des timbres. Le secrétaire rappelle l'ordre du jour voté au C. G. précédent concernant les Charbonniers d'Usines, réponse à l'U. L. U.

Lettre de la Paix par le Droit accusant réception de la somme votée par l'U. L. pour la semaine de la Paix, de l'U. D. du Doubs, de la Fédération des Transports, de la Fédération des Employés, d'un camarade des Employés demandant des renseignements ou donnant des renseignements divers ; Lettres de l'Office Anti-Tuberculeux, le C. G. décide que, comme l'année dernière, il s'occupera du placement des timbres et en prendra à son compte ; de M. l'Inspecteur du Travail concernant la journée de 8 heures dans les scieries mécaniques et fabriques de caisses ; du Syndicat Unitaire des Cheminots de Nantes P.-O. Le C. G. donne mandat au secrétaire de répondre que le nombre de salles de la Bourse du Travail n'est pas suffisant pour en affecter une à chaque syndicat, mais qu'il peut s'entendre avec les syndicats de même tendance pour faire leurs réunions dans une des salles dont ils disposent à la Bourse du Travail et qu'il peut aussi s'adresser à la Mairie. Le C. G. après une courte discussion rejette la demande d'autorisation de faire à la B. T. une conférence sur la moralité.

Le camarade Péneau fait un exposé de la loi sur les Assurances Sociales et met les délégués au courant de l'action entreprise par l'U. D. sur cette question et notamment en vue de la constitution d'un groupement d'assurés spontanés. Il demande qu'une Commission prise au sein du C. G. soit nommée tout en laissant le soin aux Coopératives de désigner elles-mêmes 3 délégués. Le C. G. accepte cette proposition et désigne les camarades Boucaud, Bivaud, Masson, Ricou, Péneau et Rochet.

Le secrétaire fait connaître au C. G. que le meeting organisé pour la refonte de la loi du 9 avril 1898 est fixé au dimanche 2 décembre, avec le concours du camarade Lapiere, secrétaire-adjoint de la C. G. T. ; des invitations seront

adressées aux parlementaires du département, aux docteurs et avocats de Nantes ; il demande que des commissaires soient désignés pour recevoir les invités. Sont nommés : les camarades Fauconnier, Goudy, David, Billard, Perrot, Béhagel.

La séance est levée à 20 heures.

## Comité Général du 18 Décembre

La séance est ouverte à 18 h. 45. Président, le camarade Bertron ; assesseurs, les camarades Coquard et Guéguen.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 novembre qui est adopté à l'unanimité. Correspondance : lettres de syndicats divers demandant ou donnant des renseignements, du syndicat unitaire des Tabacs demandant qu'une salle de la Bourse du Travail lui soit affectée pour ses réunions syndicales. Le C. G. confirme les décisions antérieures qui seront portées à la connaissance du syndicat intéressé.

Le Secrétaire demande aux délégués de se hâter de faire rentrer les bulletins d'adhésion à la C. A. S., puis il fait état de la C. A. de la C. G. T. qui s'est réunie spécialement pour examiner la gestion des caisses primaires, il demande que l'U. L. fasse venir un délégué, le camarade Buisson, par exemple, pour donner des précisions sur ce qui a été décidé à la C. G. T. ; le camarade Rouaud, appuyé par les camarades Masson et Maillard, demande une conférence départementale.

Le Secrétaire demande, pour éviter les frais aux syndicats, que la conférence ait lieu à Nantes et Saint-Nazaire ; le camarade Péneau demande au C. G. de donner mandat au Secrétaire de profiter de son prochain voyage à Paris pour se renseigner et faire le nécessaire à ce sujet (adopté).

Propagande. Le C. G. après avoir entendu l'exposé de la propagande envisagée, l'approuve. Des réunions décidées pour les travailleurs de l'Usine à Gaz avec le camarade Biot, Secrétaire de la Fédération de l'Eclairage ; du Bâtiment avec le camarade Cordier, Secrétaire Fédéral. Puis Rochet indique qu'il y a un réveil chez les inscrits des Ponts et Chaussées, qu'une réunion a eu lieu et qu'il en fera une autre très prochainement ; une réunion est également prévue pour les Cuirs et Peaux avec le camarade Roux, Secrétaire Fédéral.

Le camarade Péneau fait part au C. G. de la propagande dans le département et des résultats obtenus ; il indique que dans les Produits Chimiques à Paimbœuf, la direction de l'usine a congédié les camarades du bureau syndical, d'où grève du personnel. Il conclut en faisant appel à la solidarité des syndicats en faveur des grévistes ; le C. G. vote à l'unanimité la somme de 200 francs et 100 francs pour les étrennes du Peuple.

**Enseignement technique.** Le camarade Péneau rend compte de la dernière réunion du Comité Départemental de l'E. T., il ajoute que les syndicats confédérés ont droit à 12 membres dans le Comité, il en reste 8 à désigner pour l'industrie. Sont élus les camarades Masson, Loyer, Lepert, Ricou, Favreau, Maillard, Bivaud, Coquard. Suppléants : David, Guéguen, Perrot, Lebel, Thauby, Guyot. Pour le commerce, le camarade Billard. Le Secrétaire dit qu'à l'avenir il y aura lieu d'arrêter le programme pour la partie récréative des causeries.

La séance est levée à 20 heures.



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

# AU MIMOSA

Couronnes Mortuaires

Médaille d'Or - Téléph. 125-74

**GOUHIN-GOHIER**

1, Place Royale — NANTES

A LOUER

Les Contrats de Publicité sont  
comptés pour 10 numéros  
par an

Café de la Réunion

**J. GLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.

Prix sans Concurrence R.C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand

NANTES

CAFÉ AMELINE

Place du Sanitat

Consommations de 1<sup>er</sup> Choix

Agencement pour Buffet et Excursions

Maison **ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

Électricité - Fournitures pour installations  
— d'éclairage —

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R.C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

**J. GUILLOUX**, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN  
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

**BOUCHERIE COOPÉRATIVE**

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES  
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.  
Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de  
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,  
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  
EDREDONS, COUVRE-PIEDS

- SALLE A MANGER -  
CHAMBRE A COUCHER

**A. CATTIN**

NANTES — 9, Rue Thiers, 9 — NANTES

R. C. NANTES N° 6878

Réfection de Matelas — Epuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes -:- Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu -:- PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce — NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPOT DE BAGAGES — Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

## TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

**ASSURANCE OUVRIÈRE**

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés . . . . .	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	330.000 Francs
Sociétaires . . . . .	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations  
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS!

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes

CORRESPONDANT REGIONAL

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS